



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2016**

Présents : Mmes et Mrs VITRICE, TOUNTEVICH, NIVERT, BLASY, DOLAGBENU, DEGEILH, PIGATTO, RICHARD, PELISSIER, DIES, ABELLA, CASTA, ROHRBACHER, JUHEL, CAZANAVE, SARICA, FIERLEJ, CAILLARD, JUMEL, MONFRAIX, PANAVILLE.

Absents : Melle SARFATI.

Mmes OUDOT procuration à M. NIVERT.

Mme OUSTRIC procuration à Mme VITRICE.

Mme SARRAZIN procuration à M. PIGATTO.

Mme TIAES procuration à M. PANAVILLE

M. VAUVILLIER procuration à Mme MONFRAIX

Secrétaire : Mme Blasy

Critère de diffusion : Affichage + site Internet

Date de la convocation : 17/03/16

Transmission en sous-préfecture : 30/03/16

Affiché le 30/03/16 jusqu'au 30/04/16

Finances locales :

1- Fixation des indemnités de fonction des élus :

Les indemnités de fonction du Maire ont été fixés conformément à la loi Notre à 55% de l'indice brut 1015. Le Conseil Municipal décide à la majorité, de donner une indemnité de fonction correspondant à 4 % de l'indice brut 1015 à un nouveau conseiller délégué.

2- Attribution de subventions exceptionnelles :

Le Conseil Municipal décide de verser, à la majorité, une subvention exceptionnelle à :

- l'association SIRPEA (Soins, Informations, Recherches en Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent), d'un montant de 76,50 euros au titre d'une participation financière pour la scolarisation de trois enfants de la commune hospitalisés,
- au Lycée des métiers Clément Ader de Samatan, d'un montant de 25,50 euros au titre d'une participation financière pour un voyage scolaire d'un élève de la commune scolarisé dans cet établissement,
- au Fontenilles Football Club, d'un montant de 18,00 euros.

3- Demande de subventions au titre de la réserve parlementaire :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à procéder à des demandes de subventions au titre de la réserve parlementaire :

- de Mme Monique Iborra, Députée de la 6^{ème} circonscription, pour la rénovation du mur d'enceinte du cimetière,
- de M. Claude Raynal, Sénateur, pour l'acquisition de panneaux lumineux d'information,
- de M. Alain Chatillon, Sénateur, pour le remplacement des tatamis du dojo,
- de Mme Françoise Laborde, Sénatrice, pour l'acquisition de mobilier scolaire.

Intercommunalité :

4- Reprise de la station d'épuration de Cantalauze au SIVOM du canton de St-Lys :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des Membres présents :

- d'approuver la reprise de la compétence «Construction, extension, gestion et entretien de la station d'épuration de Fonsorbes-Cantalauze (hors réseau collecteur)» par la commune,
- d'approuver les modalités de reprise de cette compétence (conditions patrimoniales et financières).

Marchés Publics :

5- Approbation du marché de travaux lié à la rénovation du mur d'enceinte du cimetière :

Une consultation en procédure adaptée a été lancée et un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans la Dépêche du Midi afin d'attribuer le marché de travaux pour la rénovation du mur du cimetière. Au vu des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation, Mme le Maire propose de retenir l'entreprise Caujolle Construction- 31500 TOULOUSE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce marché de travaux.

Urbanisme/Assainissement/Eclairage public :

6- Rénovation de l'éclairage public chemin Lascrabères et chemin de la Poumayre :

Suite à la demande de la commune concernant la rénovation de l'éclairage public sur le Chemin de Lascrabères et sur le Chemin de la Poumayre, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de cette opération. La part restant à la charge de la commune est estimée à 18 999 €.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'Avant-Projet Sommaire et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

7- Transfert de propriété à la commune de terrains d'assises de voies départementales :

Suite à l'achèvement des travaux nécessaires à l'aménagement de la RD37 et de la déviation de Fontenilles, il y a lieu de procéder au transfert de deux voies de rétablissement créées à l'occasion de ces travaux routiers, aux lieux-dits « Grand Bois » et « Taillade ». Mme le Maire propose, en accord avec le Conseil Départemental, gestionnaire de ces voies, de procéder au transfert à la commune de la propriété des terrains d'assises des voies par acte administratif moyennant un euro symbolique.

8- Modification des modalités de prise en compte de réseau d'assainissement de lotissements dans le domaine public communal :

Suite au transfert de la compétence « Assainissement collectif » à Réseau 31, il y a lieu d'adapter les modalités préalables fixées par la commune pour la prise en compte d'espaces communs de lotissements dans le domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la liste des documents et formalités à exiger de la part de l'association syndicale ou du promoteur avant toute rétrocession d'espaces communs de lotissements.

Affaires générales :

9- Signature d'une convention avec l'Etat pour la transmission des actes par voie électronique :

Mme le Maire expose que dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, et d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Préfet de la Haute-Garonne afin de formaliser les modalités de ces échanges dématérialisés.

Vu par nous, Maire de la commune de Fontenilles, pour être affiché le 30 mars 2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Fontenilles, le 30 mars 2016
Le Maire,
Fabienne VITRICE